



FORMATION « ANIMER LA PREVENTION »

PREVENTEUR SECURITE RELATION ENTREPRISES EXTERIEURES

5a
formations

OBJECTIF

L'objectif de cette formation est de rendre les stagiaires capables d'appréhender la réglementation afin de remplir pleinement les missions confiées par leur fonction de préventeur sécurité en relation avec les entreprises extérieures, et de contribuer ainsi à la prévention des risques professionnels.

PUBLIC

Toute personne chargée de l'analyse des risques lors de la planification d'intervention d'entreprises extérieures, chargée de l'accueil sécurité de ces mêmes entreprises extérieures, et aussi chargée de réaliser des visites sécurité sur les chantiers internes à leur entreprise.

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

PRE REQUIS

Aucun

DUREE

3 jours (21H) en formation initiale - personnel débutant

2 jours (14H) en formation initiale - personnel expérimenté

Nb: aucune réactualisation des connaissances n'est obligatoire réglementairement. Nous la recommandons cependant tous les 5 ans, sur une durée de 7H

GROUPE

4 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Diaporamas & films, analyses de situation de travail & études de cas concrets, discussion de groupes & exercices pratiques d'application

Le formateur intervenant lors de ce stage possède une expérience de 20 ans dans la prévention des risques professionnels. Il est aussi enregistré comme IPRP sous le n°69/2013/194.

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et un certificat de réalisation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

LIEU

Formation animée en intra, ou inter entreprises.

PROGRAMME

Cette formation est conforme aux obligations des principes généraux de prévention de la loi L4121-2 du code du Travail, du décret 92-158 du 20/02/92, du décret 94-1159 du 26/12/94, et de l'arrêté du 15/02/2012.

[Voir le programme détaillé au verso](#)

LES + 5A FORMATIONS

Un fascicule est remis à chaque participant sur support numérique pour les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions, et de nombreux documents sont aussi à disposition consultables pendant de la formation (INRS, CARSAT, OPPBTP...), afin de fournir des outils pratiques rapidement transposables.

Un service « SOS » par téléphone ou par mail est enfin à disposition pour accompagner les participants après la formation.

CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
Par mail 5aformations@gmail.com
Réfèrent handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

TARIF

A partir de 1300 HT / jour (hors tarif fidélité ou demande particulière).

PROGRAMME DETAILLE

LES ENJEUX DE LA PRÉVENTION DES RISQUES

Pourquoi la prévention ?

LES ENJEUX SOCIO ECONOMIQUES

Coût humain
Coût financier (coût direct et indirect)

LES ENJEUX JURIDIQUES

Les différentes responsabilités (civile, pénale)
Obligations de l'employeur
Les 9 principes généraux de prévention
La faute inexcusable & la délégation de pouvoir
Obligations des salariés
Le droit d'alerte et le droit de retrait
Le devoir de vigilance

LES PARTENAIRES DE LA PRÉVENTION

LES PARTENAIRES INTERNES A L'ENTREPRISE

La Direction, l'encadrement et les salariés
Animateur HSQE ou le Réfèrent Santé Sécurité
Encadrement hiérarchique et Services Fonctionnels
La CSSCT du CSE

LES PARTENAIRES EXTERNES A L'ENTREPRISE

Les CARSAT & l'OPPBT
Les Services de Prévention et de Santé au Travail (rôles, Fiche d'Entreprise)
L'Inspecteur du Travail et les Contrôleurs du Travail (rôles et moyens)
Les organismes privés & associations (INRS, ANACT, AGEFIPH...)

LE ROLE DU PREVENTEUR SECURITE ENTREPRISES EXTERIEURES

EVALUER LES RISQUES PROFESSIONNELS

Comment évaluer un risque ?
Comprendre le mécanisme d'apparition du dommage (I TA MA MI)
Les risques à généraux (électrique, mécanique, chimique, travail en hauteur...)
Les risques spéciaux et / ou spécifiques (travailleur isolé, travail en atmosphère confinée, travail à proximité de réseaux...)
Les critères pertinents d'évaluation & amélioration continue
Lien avec le DUERP
Mise en application sur le terrain: outils de repérage et d'évaluation des risques

COMPRENDRE LE CONTEXTE DES INTERVENTIONS D'ENTREPRISES EXTERIEURES

Les décrets 92-158 et 94-1159
Plans de prévention en lien du décret 92-158 (contexte réglementaire et obligations)
Le permis de feu, l'attestation de consignations et les plans particuliers (plan retrait amiante, protocole de sécurité)

La coordination SPS en lien avec le décret 94-1159 (contexte réglementaire et obligations)

Maitre d'œuvre et maitre d'ouvrage

Les catégories de chantier

La déclaration préalable

PPSPS, PGC, DIUO

L'AIPR et l'arrêté du 15/02/2012 modifié

Règlementation DT – DICT

Les acteurs (responsable projet, exploitant...)

Les principaux réseaux concernés

Les travaux urgents

L'exécution des travaux

Procédure en cas de dommages ou d'accidents (règles des 4A)

ACCUEILLIR LES ENTREPRISES EXTERIEURES

Pourquoi, et comment accueillir ?

Les points de vérification lors de l'accueil (EPC & EPI, autorisations et habilitations...)

Les éléments à transmettre (procédures, plan de circulation et d'évacuation, stockage des matériels et des engins, locaux mis à disposition...)

SUIVRE LES ENTREPRISES EXTERIEURES

Réaliser une visite sécurité – principes & outil(s) de diagnostic sécurité

Savoir réagir et faire remonter les informations lors d'écarts constatés